

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2008

1. Attribution des subventions.

Le maire expose qu'une enveloppe de 4 000.00 euros est à répartir aujourd'hui. Il propose de passer au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer des subventions aux associations de la façon suivante :

N°	NOMS	MONTANTS
1	AERCD	690.00 €
2	AERIA	100.00 €
3	ARDEC	200.00 €
4	Comité des fêtes marché	915.00 €
5	Comité des fêtes	915.00 €
6	Lis einat dou piage	320.00 €
7	Parents d'élèves	350.00 €
8	Patrimoines	100.00 €
9	Pro Musica	100.00 €
10	Tennis	100.00 €
11	Kadam Tcheuling	100.00 €
12	Bizz'art	500.00 €
13	FDGDON	100.00 €

Soit un montant total de 4 490.00 euros.

En conclusion, par rapport aux crédits inscrits au Budget Primitif 2008 (4 000.00 €) il convient de voter une dépense supplémentaire de 490.00 euros dans le cadre d'une Décision Modificative (pris au chapitre 022 – dépenses imprévues).

2. Salle des fêtes

Une lettre aux associations utilisatrices de la salle leur sera envoyée rapidement pour les sensibiliser sur la propreté des lieux.

Un rappel leur sera également fait concernant l'inscription à l'avance des dates d'occupation de la salle.

Deux responsables sont nommés : mesdames Patricia JULIEN et Françoise BONZON.

Un état des lieux de sortie doit absolument être fait après chaque location.

3. Horaires de l'employé communal.

Vu le travail supplémentaire prévisible il est envisager d'augmenter le temps de travail de l'employé communal de 4 heures par semaine afin d'assurer le nettoyage de la salle d'animation ainsi que l'entretien de la Station d'Épuration.

La délibération sera prise au prochain Conseil Municipal

4. Finances communales

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les travaux de la station d'épuration et du réseau d'assainissement, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 150 000 €

5. Redevance pollution

Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 impose la perception à compter du 1^{er} janvier 2008 de deux redevances supplémentaires.

- Une redevance au titre de la pollution domestique à facturer au minimum 0.038 €/le m³,
- Une redevance pour modernisation des réseaux de collecte à facturer au minimum 0.026 €/le m³.

6. Questions diverses

- Education musicale en milieu scolaire.

Le Maire rappelle qu'un accord existe de longue date entre la Mairie et la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux pour une intervention hebdomadaire à l'école primaire.

Le Conseil Municipal, décide de solliciter l'aide du Département pour le financement de cette action d'éducation musicale en milieu scolaire pour l'année 2008.

- Vente des lots du lotissement communal.

Le Maire explique au Conseil Municipal que le dossier du lotissement a été envoyé au notaire afin de préparer les actes pour la vente des lots.